

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article3939>

Au journal officiel du 21 avril 2013

- Actualité - Au journal officiel -



Publication date: dimanche 21 avril 2013

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous
droits réservés

Collecte et réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure / Homologation du circuit de vitesse Paul Ricard au Castellet (Var)

[1]

Environnement

– Décret n° 2013-329 du 19 avril 2013 portant publication de la résolution CDNI 2009-II-3 relative à l'adoption de la version 2010 du modèle d'attestation de déchargement de l'appendice IV de l'annexe 2 de la convention du 9 septembre 1996 relative à la [collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure](#) (CDNI), adoptée à Strasbourg les 1er et 2 décembre 2009 NOR : MAEJ1309360D

– Décret n° 2013-330 du 19 avril 2013 portant publication de la résolution CDNI 2010-II-1 relative aux dispositions en vue de la prise en compte d'un [système électronique de paiement en remplacement des timbres prévues par la partie A de l'annexe 2 de la convention du 9 septembre 1996 relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure](#) (CDNI) (ensemble une annexe), adoptée à Strasbourg le 8 juin 2010 NOR : MAEJ1309126D

Sport

– Arrêté du 10 avril 2013 complétant et modifiant l'arrêté du 31 août 2010 portant [homologation du circuit de vitesse Paul Ricard au Castellet \(Var\)](#) NOR : INTA1309682A

[L'intégralité du JORF n°0094 du 21 avril 2013](#)



[1] Photo : © Kret